

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2014

RECONQUÉRIR L'ÉCONOMIE RÉELLE - (N° 1763)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par

Mme Valter, rapporteure, M. Brottes, Mme Bechtel, M. Blein, Mme Chauvel, M. Germain,
Mme Grelier, M. Laurent et M. Marsac

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 33 par les mots :

« dans les conditions prévues à l'article L. 2325-5. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.